

Contrats et Paies des Animateurs-techniciens et Professeurs dans la branche Éclat

THEMATIQUES : DROIT SOCIAL

Présentation

La convention collective Éclat prévoit des règles particulières pour les animateurs techniciens et professeurs* et pour lesquelles même avoir une expérience dans la gestion du personnel et des paies n'est pas toujours suffisante.

Cette formation dédiée exclusivement à ce profil des AT/Prof permet aux stagiaires d'étudier leur statut de A à Z, de réaliser plusieurs bulletins de paie mais également de partager et de confronter leurs différentes pratiques et problématiques sur ces profils.

* Nous rappelons que la qualification d'animateur-technicien/professeur nécessite d'animer une activité (atelier, cours particulier ou collectif) durant tout un cycle d'encadrement correspondant au calendrier scolaire. Il faut les différencier des animateurs périscolaires.

Le + de la formation

- Approche pragmatique avec étude de cas concrets et contextualisés.

Objectifs pédagogiques

- **Connaître les principes et les particularités du statut animateur-technicien et professeur :**
 - Identifier les salariés éligibles à ce statut particulier ;
 - Comprendre et savoir expliquer la répartition du temps de travail entre les heures de face à face et les heures de préparation
 - Savoir rédiger le contrat de travail et ses clauses particulières
- **Savoir gérer les modifications des contrats de travail :**
 - Mener la procédure de modification et tirer les conséquences en cas de refus du salarié
- **Connaître les éléments conventionnels de rémunération et les modalités de calcul pour ce statut :**
 - Savoir calculer le salaire de base et les autres primes et indemnités conventionnelles
- **Connaître les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser les payes des animateurs-techniciens et professeurs :**
 - Identifier les cotisations spécifiques de la branche Éclat ;



Infos pratiques

PUBLIC

Cette formation concerne :

- En priorité, les binômes (ce qui n'exclut pas une inscription individuelle) du type Comptable-Président(e), Secrétaire-comptable – Directeur(rice) venant de la même structure.

PREREQUIS

- Assumer la fonction employeur et gérer du personnel salarié sous le statut animateur-technicien ou professeur.
- En cas d'inscription en binôme, le prérequis concernant la connaissance de la paie s'analyse au niveau du binôme, et non au niveau de chacun de ses membres.
- Les participants (ou le binôme) devront se munir de leur propre ordinateur portable, muni d'un clavier numérique et équipé du logiciel Excel.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Réalisation de cas pratiques, quiz, brainstorming.
- Réalisation de bulletins de paie sur Excel. Les stagiaires repartent avec un fichier Excel paramétré pour aider à la simulation de fiches de paie.
- Envoi préalable d'un support pédagogique avec explications et exercices.
- Echanges avec et entre les participants sur leurs pratiques.

- Avoir la capacité de réaliser et de comprendre les paies des animateurs-techniciens et professeurs.

Contenu du programme

- **Histoire et principe du contrat spécifique**
 - Mise en place du dispositif
 - Savoir différencier Animateur-Technicien et Professeur
 - Distinguer les heures de face à face des heures de préparation
 - Problématique du nombre de semaines d'atelier ou de cours
- **Le contrat de travail**
 - Lecture commentée d'un contrat type en attirant l'attention sur les particularités de la branche et du statut
 - La modification du contrat et notamment comment gérer la diminution ou l'augmentation du nombre d'heures à chaque rentrée scolaire
 - La gestion des heures supplémentaires, des heures complémentaires et du complément d'heures
- **Les éléments conventionnels de rémunération**
 - Les coefficients des animateurs-techniciens et professeurs et le calcul du salaire de base
 - L'application de la double valeur du point
 - La reconstitution de carrière à l'embauche
 - La prime d'ancienneté
 - La prime de fonction en cas de missions relevant de la grille spécifique et de la grille générale
 - La mise en place de la valorisation de la maîtrise professionnelle
- **Les particularités conventionnelles et légales pour la paie des animateurs-techniciens et professeurs**
 - Les cotisations sociales particulières dans la branche Éclat
 - Le calcul de l'allègement Fillon
 - L'application d'une assiette forfaitaire
- **Elaboration de fiches de paie (8 à 10 fiches avec des niveaux de difficultés différents)**
 - Fiche de paie simple
 - Fiche de paie avec retenue pour absence
 - Fiche de paie avec heures complémentaires/complément d'heures/heures supplémentaires
 - Fiche de paie avec base forfaitaire
 - Fiche de paie avec arrêt maladie (subrogation)

Les participants peuvent amener des documents de travail (fiches de paie et contrats) qui pourront être étudiés en séance.

INTERVENANT.E

Juriste droit du travail

DUREE : 3 jours (soit 19 H)

MODALITES

Formation en présentiel

COÛT DE LA FORMATION

- Formation préfinancée sur votre contribution conventionnelle dans le cadre du catalogue ECLAT.
- Pour une formation intra-entreprise sur mesure, nous contacter.

Formation conçue en partenariat avec : **HEXOPÉE**

Créateurs de citoyenneté